

Technicien d'équipement en électricité

RNCP1816 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	255p
Code(s) ROME	F1602
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère du Travail - Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le technicien d'équipement en électricité réalise des travaux d'installation électrique en basse tension pour des locaux à usage d'habitation ou à usage professionnel et sur des équipements industriels. Les installations sont appliquées aux courants forts et aux courants faibles.

En amont de la mise en œuvre de l'installation, le technicien prépare et organise son chantier à partir du dossier d'exécution. Il effectue ensuite les travaux de mise en œuvre. Lorsque l'installation ou l'équipement est réalisé, il en effectue le contrôle et il réalise la mise en service ou, si l'étendue du chantier est importante, il réalise la mise en service avec le responsable du chantier.

Le technicien d'équipement en électricité intervient sur des chantiers de construction et de rénovation ou en atelier. Il veille au maintien de perméabilité à l'air et d'isolation du bâtiment, en particulier dans le respect de la réglementation thermique en vigueur. Il reçoit les instructions de son responsable et travaille en équipe. Il travaille en coordination avec les autres corps de métier, dans des locaux vides ou occupés par des usagers.

Il se déplace en fonction des chantiers. Il travaille avec des horaires réguliers, cependant les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements ou changement d'horaires.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Procéder à l'installation électrique de locaux d'habitation et la mettre en service

Préparer et organiser l'installation électrique de locaux d'habitation.

Réaliser l'installation électrique de locaux d'habitation.

Contrôler et mettre en service l'installation électrique de locaux d'habitation.

2. Procéder à l'installation électrique de locaux professionnels et effectuer les contrôles préalables à sa mise en service

Préparer et organiser un chantier pour réaliser l'installation électrique de locaux professionnels.

Réaliser l'installation électrique de locaux professionnels.

Effectuer les contrôles préalables et intervenir dans la mise en service d'une installation électrique de locaux professionnels.

3. Procéder à l'installation d'un équipement électrique industriel et effectuer les contrôles préalables à sa mise en service

Préparer et organiser un chantier d'équipements électriques industriels.

Réaliser l'installation d'équipements électriques industriels.
Effectuer les contrôles préalables et intervenir dans la mise en service d'un équipement électrique industriel.

Blocs de compétences

RNCP1816BC01 — Procéder à l'installation d'un équipement électrique industriel et effectuer les contrôles préalables à sa mise en service

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer et organiser un chantier d'équipements électriques industriels.
Réaliser l'installation d'équipements électriques industriels.
Effectuer les contrôles préalables et intervenir dans la mise en service d'un équipement électrique industriel.

RNCP1816BC02 — Procéder à l'installation électrique de locaux d'habitation et la mettre en service

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer et organiser l'installation électrique de locaux d'habitation.
Réaliser l'installation électrique de locaux d'habitation.
Contrôler et mettre en service l'installation électrique de locaux d'habitation.

RNCP1816BC03 — Procéder à l'installation électrique de locaux professionnels et effectuer les contrôles préalables à sa mise en service

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer et organiser un chantier pour réaliser l'installation électrique de locaux professionnels.
Réaliser l'installation électrique de locaux professionnels.
Effectuer les contrôles préalables et intervenir dans la mise en service d'une installation électrique de locaux professionnels.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les entreprises spécialisées en installation électrique. Les agences de travail intérimaire. Les services travaux neufs de sites industriels tels que les usines, les unités de production. Les services travaux neufs et entretien de collectivités tels que les hôpitaux, les hôtels, les grandes surfaces, les écoles, les municipalités.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Electricien- Electricien bâtiment - Electricien industriel - Monteur électricien - Installateur électricien.
Après une expérience significative, le technicien pourra être amené à encadrer une équipe

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Articles R. 4544-9 et R. 4544-10 du code du travail : habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau : B2V, BR, BC pour des installations électriques de locaux à usage d'habitation ;
B2V essais, BR, BC pour des installations électriques de locaux à usage professionnel et les équipements industriels.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 066 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	B2X32 — Ouvriers en électricité du bâtiment · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	15 619
Jugés difficiles à recruter	59 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X32 — Ouvriers en électricité du bâtiment B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP30623

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1816/>